BLEU RUSSE

Le critère qui distingue le plus le Bleu Russe de toutes les autres races est sa double fourrure douce et d'un bleu brillant. Doux, raffiné et timide, il est enjoué. Sa voix est douce et mélodieuse. Il est d'une lente maturation et il faut en tenir compte en jugeant la couleur des yeux et la densité du poil chez les adolescents.

I – CORPS/CONFORMATION (15)

(5) CORPS - Long ferme, musclé et d'ossature fine; souple et gracieux dans sa silhouette et sans apparence tubulaire. Plus lourd au repos en raison d'une peau souple et d'un pelage épais.
(5) JAMBES & PIEDS – Longues, d'ossature fine avec de petits pieds bien définis et ronds.
(5) QUEUE – Longue et proportionnelle au corps. Épaisse à la base et effilée à la pointe.

II – TÊTE (25)

(10) VUE DE FACE – Forme en « V » de grosseur moyenne. Le museau est émoussé et fait partie de la forme en « V » sans pinch ou pâtons exagérés. Le visage semble large grâce de la position des yeux et de la fourrure épaisse sur le côté de la tête.
(5) PROFIL – Le sommet du crâne est plat et long, descendant doucement jusqu'au-dessous des yeux et continuant vers le bas en ligne droite jusqu'à la pointe du nez. Pas de cassure « break » ni « stop » au nez. Front haut.
(5) OREILLES – Plutôt larges et larges à la base. Les bouts des oreilles sont plus pointus qu'arrondis. La peau sur les oreilles est mince et translucide avec peu de poils à l'intérieur. L'extérieur de l'oreille est légèrement couvert de poils courts et très fins, avec le cuir visible. Positionnées à la même distance sur les côtés de la tête que sur le dessus de la tête.
(5) YEUX - Presque ronds mais assez ovales pour montrer une légère inclinaison orientale. Une distance d'au moins un œil et demi entre les 2 yeux.

III – ROBE / LONGUEUR ET TEXTURE (25)

Double fourrure. Courte, dense, fine et d'une texture ressemblant à de la peluche. Le pelage se détache du corps en raison du sous-poil épais (mieux évalué lorsque l'on caresse la tête).

IV – COULEUR (30)

(20) COULEUR DE LA ROBE – Densité uniforme d'un bleu clair. Des nuances plus pâles sont préférées. Pointes des poils de garde argentés donnant un éclat argenté ou un aspect brillant. Cuir du nez est gris ardoise. Coussinets sont rose-lavande ou mauve.
(10) COULEUR DES YEUX – Un vert émeraude intense, uniforme et brillant. Les chatons et les adolescents ont les yeux or, mais dès l'âge de quatre mois, un anneau vert doit entourer chaque pupille.

V – CONDITION & ÉQUILIBRE (5)

Alerte. La musculature doit être ferme avec un bon tonus. Les proportions et l'équilibre appropriés sont plus importants que la taille.

OBJECTIONS	DÉDUIRE
• Pinch ou pâtons exagérés	1-3
• Cassure (break) ou arrêt (stop) au nez	1-3
• Yeux ternes	1-3
• Pelage terne	1-3

DISQUALIFICATIONS

- Yeux ne sont pas vert à l'âge de 2 ans
- Cassure (break) ou arrêt (stop) au nez
- Manque de sous-poil
- Tous autres motifs de disqualification décrits dans la description générale.

COULEUR RECONNUE

Bleu

ORIGINE DE LA RACE:	Naturelle
EXIGENCE POUR ENREGISTREMENT:	Aucune fondation permise
EXIGENCES POUR LA COMPÉTITION:	Aucune fondation permise
ASCENDANCE RECONNUE:	Bleu Russe
ACCOUPLEMENTS PERMIS :	Bleu Russe

1996 11 24

PREFACE GÉNÉRALE

Il est important de consulter le standard de race pour connaître les disqualifications spécifiques à chaque race. La liste suivante s'applique à toutes les races, sauf indication contraire.

REFUS DE TOUT TITRE (W/A) POUR :

1. Plus ou moins de cinq orteils sur chaque patte avant et quatreorteils sur chaque patte arrière (Pixie-Bobs sont exemptés de cette règle).
2. Des médaillons ou des boutons blancs ou du blanc sur les orteils, sauf s'ils font partie du patron de la couleur OU sauf s'il y a indication contraire dans le standard de race.
3. Un chat dégriffé. Les protège-ongles transparents sont permis.
4. Toute difformité ou défiguration - héréditaire, congénitale ou acquise. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
5. Chat montrant des signes d'intention de tromper (ex. présence de poudre ou de craie dans le pelage à la suite du toilettage, utilisation de teinture, de rinçages colorés ou d'autres moyens de dissimulation de couleur, ponçage ou rasage).
6. Tout chat qui, sans provocation, attaque un juge ou une autre personne dans l'enceinte du ring, sera considéré comme violent et doit être disqualifié (D.V. Disqualifié, Vicieux).
7. Kink, visible ou invisible. Kink est défini comme une déflexion rigide dans la ligne de la queue, visible ou non. Les petites bosses non-visibles ou des dépôts de calcium sont considérées comme une objection. Veuillez-vous référer aux standards de chaque race pour connaître les exceptions à cette règle.
8. Mauvaise couleur des yeux (sauf indication contraire dans le standard de la race).
9. Les yeux croisés pour toutes les races. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
10. Malocclusion de la mâchoire.
11. Le monorchidie (absence d'untesticule) ou cryptorchidie (absence des deux testicules) sont des motifs de refus de récompense dans les classes championnat (mâle non-castré) ou miscellaneous (mâle non-castré).
12. Tout chat qui obtient moins de 90 points sur le standard derace.

FACTEURS À CONSIDÉRER :

1. Un menton faible, fuyant ou proéminent est une faute grave. Des déductions doivent être faite pour le menton, le profil et l'équilibre de la tête.
2. Il faut permettre le fait que les mâles ont des bajoues. De façon générale, les mâles sont proportionnellement plus gros que les femelles.
3. Tenir compte des variations saisonnières de la fourrure.
4. Pour les chatons et jeunes adultes, permettre des marques pâles de tabby, sauf si ces marques font parties de la description de la couleur.
5. Il convient de tenir compte de la couleur immature des yeux et du pelage chez les chatons et les jeunes chats.
6. L'excellence d'un aspect du standard ne doit pas surpasser l'importance d'une déficience d'un autre. Dans la mesure où le standard décrit spécifiquement les différentes parties de l'apparence du chat, les juges doivent effectuer leur travail conformément à ces spécifications.
7. Chaque chat inscrit doit posséder le poids, la condition et l'équilibre appropriés à sa race. L'équilibre est l'image physique entière du chat. Le chat doit être équilibré et aucune qualité particulière ne devrait être dominante. Le juge ne doit pas déduire plus de points que le total déterminé au standard du chat pour cette qualité.
8. Les juges doivent pénaliser ou disqualifier NFA (No Further Awards) un chat pour une mauvaise condition due à la maladie ou aux mauvais soins.
9. Si un animal inscrit se présente avec des puces, des champignons, des acariens des oreilles, etc., le juge doit le disqualifier (NFA) et en informer le responsable de l'exposition.
10. Une femelle manifestement enceinte ou allaitante sera disqualifiée NFA. (Aucun autre prix).
11. L'éclairage naturel doit être disponible si possible. Il faut tenir compte que l'éclairage artificiel peut changer la couleur des yeux ou de la fourrure.
12. Un chat présenté au ring démontrant des effets visibles d'un sédatif (par exemple, troisième paupière apparente, yeux vitreux, incapacité à se tenir debout ou assis, manque de coordination ou de contrôle musculaire) ne sera pas récompensé. Le juge inscrira la mention « Aucune autre récompense NFA (No Further awards) dans son livre de jugement.
13. Tout chat trop nerveux ou difficile pour être manipulé par le juge ou le propriétaire/agent doit être disqualifié (D.U.H. – Disqualifié, Incapable d'être manipulé).
14. Un juge peut disqualifier tout chat dont le propriétaire ou son agent attire l'attention sur lui-même ou sur son animal lorsqu'il le place dans le ring de jugement, ou à tout moment pendant le jugement. Les juges doivent inscrire la mention DLE « Disqualifié, Manque d'étiquette » dans leur livre.
15. S'il y a erreur de la couleur ou du patron, avec la permission du propriétaire, le chat doit être transféré dans sa propre classe.
16. Les chats en convalescence après une intervention chirurgicale ou une blessure récente, dont l'incision ou la plaie n'est pas complètement cicatrisée, les points de suture récemment retirés, etc., doivent être disqualifiés NFA (Aucun autre prix).

2026 05 01